

1. Acheminement

L'acheminement permet d'assurer le financement du réseau, son exploitation, son extension, son entretien et l'amortissement des investissements. Celui de Genedis dessert 17 communes (Ardon, Chamoson, Dorénaz, Evionnaz, Finhaut, Iséables, Leytron, Massongex, Nendaz, Riddes, Saillon, Saint-Maurice, Salvan, Saxon, Trient, Vernayaz, Vérossaz).

L'encaissement de ces frais est surveillé par l'Elcom, l'autorité indépendante fédérale de régulation.

2. Énergie

Il s'agit du prix de l'électricité sans les coûts de l'acheminement et des redevances. Il est fixé d'une part par les coûts de nos propres productions et d'autre part par les acquisitions faites sur le marché de l'électricité.

3. Horizon

Uniquement pour les consommateurs ayant souscrit un abonnement au produit de stockage Horizon. Il s'agit du gain net obtenu sur la période.

4. Redevances

Il s'agit de taxes fédérales et communales.

5. Frais

Cela concerne les éventuels frais de rappel, notes de crédit ou avances ouverts.

6. Acomptes facturés

Somme des acomptes facturés hors TVA durant la période.

Genedis		Genedis SA Grand Rue 2 1904 Vernayaz	www.genedis.ch info@genedis.ch
		+41 27 763 14 11	CHE-105.901.230 TVA
Numéro de client / client final			
200'000 / Onime Anne			
Lieu de consommation			
850130001 Fond d'Apré 73 - 1994 Aproz (Nendaz) 2 Villa avec autoconsommation Période du 01.01.2023 au 31.12.2023			
Conditions générales et informations supplémentaires sur notre site internet.		Type	Facture électricité
		N° de facture	5'728'579
		Date	31.01.2024
		Payable jusqu'au	29.02.2024
		Montant total CHF	299,50
Récapitulatif de la facture (consommation totale de la période 9 989,00 kWh)			
		Montant	TVA
1	Acheminement	CHF 880.65	7.7 %
	Energie	CHF 1'487.80	7.7 %
3	Horizon	CHF -121.70	7.7 %
	Redevances	CHF 309.00	7.7 %
Total électricité (hors TVA)		CHF 2'555.75	
5	Frais, note de crédit, avance	CHF 15.00	7.7 %
	Acomptes facturés CHF -1615.50 dont TVA -115.50	CHF -1'500.00	
Sous-total (hors TVA)		CHF 1'070.75	
7	Votre livraison d'énergie	CHF -853.70	
Total (hors TVA)		CHF 217.05	
TVA à 7.7 % sur CHF 1070.75		CHF 82.45	
Montant total de la facture (TVA comprise)		CHF 299.50	

7. Livraison d'énergie

Si vous produisez de l'énergie via une installation photovoltaïque, l'énergie non autoconsommée est réinjectée dans le réseau et déduite de votre facture.

Genedis, votre fournisseur → d'électricité.

Genedis

Client 200'000 / Onime Anne
N° de PL 850130001
N° de facture 5'728'579
Page 2

ELECTRICITE

Libellé

N. Index A. Index Coef. Quantité Prix net Montant TVA

N° cpt. 77623 - CH10217012345CLF-N-850130001-00-0 - Tarif Double permanent

1 → ACHÈMÈNEMENT

Consommation heures pleines	24'032.0	17'523.0		6'509.00 kWh	0.0815	530.50	7.7%
Consommation heures creuses	8'822.0	5'342.0		3'480.00 kWh	0.0515	179.20	7.7%
Service-système du réseau de transport				9'989.00 kWh	0.0045	44.95	7.7%
Abonnement				12.00 Mois	10.5000	126.00	7.7%

2 → ENERGIE

Consommation heures pleines	24'032.0	17'523.0		6'509.00 kWh	0.1380	898.25	7.7%
Consommation heures creuses	8'822.0	5'342.0		3'480.00 kWh	0.1160	403.70	7.7%
Abonnement				12.00 Mois	3.0000	36.00	7.7%
GreenElec				9'989.00 kWh	0.0150	149.85	7.7%

4 → REDEVANCES

Prestations collectivités publiques (PCP)				9.00 %	880.6500	79.25	7.7%
Taxes fédérales énergies renouvelables (RPC)				9'989.00 kWh	0.0230	229.75	7.7%

N° cpt. 77623 - Tarif Production énergie solaire

7 → VOTRE LIVRAISON D'ENERGIE

Réinjection énergie	15'802.0	9'832.0		5'970.00 kWh	-0.1430	-853.70	0.0%
Réinjection énergie	0.0	0.0		0.00 kWh	-0.1430	0.00	0.0%

3 → HORIZON

Stockage maximum pour votre installation				5'600.00 kWh			
Réinjection énergie pour stockage				5'600.00 kWh	0.1430	800.80	7.7%
Restitution énergie stockée				5'600.00 kWh	-0.2433	-1'362.50	7.7%
Horizon 1 an						440.00	7.7%

6 → Acomptes facturés CHF -1'615.50 dont TVA -115.50

Frais 2ème rappel						15.00	7.7%
-------------------	--	--	--	--	--	-------	------

Total (hors TVA) 217.05

TVA à 7.7% sur CHF 1070.75						82.45	
----------------------------	--	--	--	--	--	-------	--

Montant total de la facture 299.50

Détail des acomptes

N° facture	Date	Acompte	Montant facturé	Etat
5'728'559	31.03.2023	300.00	323.10	à payer
5'728'561	31.05.2023	300.00	323.10	à payer
5'728'562	31.07.2023	300.00	323.10	à payer
5'728'565	30.09.2023	300.00	323.10	à payer

1. Acheminement

1.1 Tarif double :

- heures pleines : 6h à 22h
- heures creuses : 22h à 6h

La consommation mesurée par des compteurs avec un tarif simple est indiquée sur une seule ligne.

1.2 Le service-système du réseau de transport est reversé à Swissgrid pour le maintien du réseau de transport national, soit les grandes lignes.

2. Énergie

2.1 La consommation mesurée par des compteurs avec un tarif simple est indiquée sur une seule ligne.

3. Horizon

(Uniquement pour les consommateurs avec un abonnement Horizon)

3.1 Stockage maximum indique la capacité de stockage à laquelle vous avez droit selon votre contrat.

3.2 Réinjection énergie pour stockage désigne l'énergie que vous n'avez pas utilisée tout de suite, qui est stockée et utilisée plus tard.

3.3 Restitution de l'énergie stockée. Il s'agit de l'électricité (énergie + acheminement + redevances) valorisée sur la base du tarif simple. Ce montant vous est versé pour l'énergie stockée et consommée.

3.4 L'abonnement désigne le coût de votre abonnement Horizon en fonction de la puissance installée (kWc) de votre installation.

8. Greenelec

Genedis livre à sa clientèle un courant 100% hydraulique (Blueelec). Pour 1,5 ct/kWh supplémentaire, vous pouvez opter pour une électricité 100% renouvelable et indigène, soit un mix d'énergies propres (hydraulique, solaire, éolien) entièrement valaisan (Greenelec). Cet engagement servira à développer des projets de production régionale et propre.

4. Redevances

Deux redevances sont intégrées dans ce montant.

4.1 Les prestations aux collectivités publiques (PCP)

sont versées aux communes. Elles servent à les dédommager pour les terrains publics utilisés pour le passage des infrastructures électriques.

4.2 La rétribution à prix coûtant (RPC)

est une taxe fédérale destinée à alimenter un fonds de subventionnement des projets d'énergie renouvelable. Chaque année, Genedis encaisse auprès des consommateurs et reverse à Pronovo AG quelque 6 millions de francs pour des projets durables.

6. Acomptes facturés

Cette section vous informe sur l'état des acomptes de la période. Ceux-ci s'entendent hors TVA (6.1), tandis que les montants facturés comprennent la TVA et les éventuels frais déjà payés (6.2).

7. Livraison d'énergie

Cette section ne concerne que les consommateurs ayant une propre production et réinjectant de l'énergie dans le réseau. Dans le cas d'un tarif double, la distinction est faite en fonction des heures de réinjection.

7.1 Réinjection heures creuses

7.2 Réinjection heures pleines